

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Le Maire de Bernay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. LE GRILL Thierry, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe - Echelon : 09 par ancienneté</i>	1	01/04/2025 Favorable
Mme LESEIN Martine, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe - Echelon : 09 par ancienneté</i>	2	01/04/2025 Favorable
M. ROSSILLON Grégory, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe - Echelon : 10 par ancienneté</i>	3	01/04/2025 Favorable
Mme REGNOULT Patricia, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe - Echelon : 10 par ancienneté</i>	4	01/04/2025 Favorable
Mme JOUSSE Astrid, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe - Echelon : 10 par ancienneté</i>	5	01/06/2025 Favorable
Mme MARTEL Sophie, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe - Echelon : 09 par ancienneté</i>	6	01/04/2025 Favorable
Mme ANGOT Isabelle, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe - Echelon : 10 par ancienneté</i>	7	01/04/2025 Favorable
Mme OUSSAID Nora, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe - Echelon : 10 par ancienneté</i>	8	01/04/2025 Favorable
Mme PREVOST Sophie, <i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe - Echelon : 09 par ancienneté</i>	9	01/04/2025 Favorable

Total promouvables : 29
Nombres d'hommes : 12
Nombre de femmes : 17

Total promus : 9
Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 7

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Bernay, le 11 mars 2025

Le Maire

Marie-Lyne VAGNER





**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Accès au grade de
adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de Bernay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. SEGARD Frédéric, <i>adjoint technique territorial</i> <i>Echelon : 07</i> <i>après examen professionnel</i>	1	01/04/2025 Favorable
M. BRUNEAUX Loïc, <i>adjoint technique territorial</i> <i>Echelon : 08</i> <i>par ancienneté</i>	2	01/04/2025 Favorable
Mme FOULON Marie-Laure, <i>adjoint technique territorial</i> <i>Echelon : 09</i> <i>par ancienneté</i>	3	01/04/2025 Favorable

Total promouvables : 10

Nombres d'hommes : 4

Nombre de femmes : 6

Total promus : 3

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Bernay, le 11 mars 2025

Le Maire

Marie-Lyne VAGNER



